

220C3825
FR0004056851-FS1064

24 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TECHNICOLOR

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 23 septembre 2020, la société Invesco Ltd. (Invesco Head Quarters, Two Peachtree Pointe 1555 Peachtree, Suite 1800 Atlanta, Georgie, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TECHNICOLOR et détenir, pour le compte desdits fonds, 8 983 319 actions TECHNICOLOR représentant autant de droits de vote, soit 4,11% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société TECHNICOLOR².

¹ Sur la base d'un capital composé de 218 324 139 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le numéro n°20-343 en date du 10 juillet 2020 et communiqué de la société TECHNICOLOR du 22 septembre 2020.